

Introduction

En France, chaque heure, 26 femmes sont victimes de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle. Soit une femme toutes les 2 minutes 30. L'agresseur est rarement un inconnu : dans 61 % des cas, les victimes connaissent leur agresseur personnellement – un ami, un collègue, un voisin. Dans 28 % des cas, il s'agit de leur propre conjoint ou de leur ex-conjoint. 3 victimes sur 10 gardent le silence. Pour celles qui portent plainte, l'affaire est classée sans suite dans 86 % des cas. Ainsi, en 2022, moins de 1 % des viols rapportés par des femmes (majeures) ont fait l'objet d'une condamnation¹.

L'affaire des viols de Mazan tient à la fois de cet ordinaire. Et de l'extraordinaire. C'est l'histoire d'une

1. Ces données sont extraites, dans l'ordre, de : Enquête statistique nationale, « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS), Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), 2022 ; Maëlle Stricot, 2024, « Le traitement judiciaire des violences sexuelles et conjugales en France », Institut des Politiques Publiques, note n° 107.

femme, comme tant d'autres, violée par un homme : son mari. Ce mari qui la drogue pour la faire violer par d'autres hommes – des dizaines et des dizaines d'inconnus – pendant des années. L'affaire est inédite par son ampleur et sa matérialité sordide : ces viols ont été filmés. Défiant les statistiques, Gisèle Pelicot fait partie des victimes qui ont porté plainte, bénéficié d'une enquête, obtenu un procès sans huis clos et des condamnations. Extraordinaire.

Dès l'ouverture du procès le 2 septembre 2024 et l'annonce de la levée du huis clos, l'affaire provoque une vague d'intérêt sans précédent, à l'échelle du monde entier. Elle charrie avec elle des questions devenues brûlantes depuis le début du mouvement #MeToo. La publicité des débats demandée par la victime s'inscrit dans un contexte de libération de la parole et d'exigence de justice.

Parce que ce procès est un événement – et parce qu'il doit l'être –, notre collectif de chercheur-es décide de se rendre à Avignon pour y mener une « enquête de terrain ». Observer, écouter, écrire : c'est ce que notre métier d'anthropologue nous a appris à faire. Nous déployons notre investigation depuis la salle d'audience du palais de justice, considérée comme l'épicentre de l'événement, vers toute la ville et ses alentours. Au fil des jours et des rencontres, nous sommes en quête des échos de ce procès pour viols.

« Tout ça, c'est grâce à un vigile. »
(Tahar, employé municipal, Avignon)

Le 12 septembre 2020, dans un supermarché de Carpentras, Dominique Pelicot est surpris par un agent de sécurité à filmer sous les robes de trois clientes. L'agent de sécurité intervient, la police interpelle le septuagénaire. Le lendemain matin, la garde à vue est levée mais, alerté·es par quelques éléments inquiétants sur son téléphone portable, les policier·ères lancent une enquête : une demande est faite d'une expertise psychiatrique et d'une inspection du matériel informatique saisi à son domicile, dans le village de Mazan.

En moins de deux mois, l'exploration de l'ordinateur révèle des échanges sur le site internet Coco.gg dans un salon de discussion, intitulé « À son insu », où Dominique Pelicot invite des inconnus à venir chez lui pour violer sa femme inconsciente, sédatée par de puissants anxiolytiques. Dans le matériel informatique, est également mis au jour un dossier intitulé « Abus » contenant des photos dégradantes de Gisèle Pelicot et les vidéos des viols que ces hommes lui infligent. Ces enregistrements – classés, titrés, datés, dans une logique de collection – permettent aux enquêteur·rices de reconstituer la chronologie des faits, qui s'étendent de juillet 2011 à octobre 2020. Neuf années durant lesquelles l'homme a martyrisé son épouse. L'inspection du matériel permet de dénombrer 92 viols commis

dans la chambre du couple – sans compter ceux qui n’ont pas été filmés. Des photographies de Caroline Darian, leur fille, inconsciente et en sous-vêtements, et de leurs belles-filles dans leur intimité sont également retrouvées.

**« J’ai trente-trois ans de police judiciaire
et je n’ai jamais vu ça. C’est d’un sordide
assez impressionnant. »**

(Stéphan Gal, directeur d’enquête, Avignon)²

Le 2 novembre 2020, Dominique Pelicot est de nouveau arrêté et placé en garde à vue. Il passe aux aveux, non sans laisser d’importantes zones d’ombre sur son passé³. Dans la pièce d’à côté, un officier de police informe Gisèle Pelicot des faits. Cette femme, qui décrit son mari comme un « chic type », apprend brutalement que ce dernier, avec qui elle vit depuis 50 ans, l’a fait violer par des inconnus pendant des années.

L’enquête se poursuit et l’investigation des clefs USB, des comptes Skype, des téléphones, des cartes SIM

2. « Au procès des viols de Mazan, la litanie des faits déroulés par l’enquêteur, jusqu’à la nausée », France Info, 10/09/2024.

3. Entre temps, Dominique Pelicot est actuellement mis en cause pour deux *cold case*, une tentative de viol avec arme, en 1999, qu’il reconnaît, et un meurtre avec viol, en 1991, qu’il nie. « Dominique Pelicot interrogé pour deux “cold case” après sa condamnation pour viols. » *Le Monde*, 30/01/2025.

et des nouveaux disques durs reprend. Un « travail de fourmi⁴ », constate le commissaire chargé de l'affaire. L'équipe de la police judiciaire constituée de six personnes – les « plus solides » – s'attelle au visionnage scrupuleux de toutes les vidéos, soit au total près de 200 scènes où les « invités » abusent de Gisèle Pelicot, parfois au moyen d'objets et jusqu'à six heures d'affilée. Grâce à un logiciel de reconnaissance faciale et à un autre décuplant la qualité des images, l'équipe a ensuite comparé des signes distinctifs, comme les tatouages, puis fait des réquisitions officielles et des recherches jusque sur Facebook pour procéder à l'identification des individus. Alors que Dominique Pelicot déclare une trentaine de « visiteurs », dont la moitié serait venue pour « regarder », les enquêteurs comprennent qu'il y a en réalité au moins 60 à 70 hommes qui ont violé Gisèle Pelicot. Seuls 52 d'entre eux sont identifiés, une vingtaine ne sera donc jamais inquiétée. Les policier·ères procèdent à des arrestations par vagues entre février et septembre 2021 – dix vagues au total –, par groupes, selon les capacités du commissariat d'Avignon, en ciblant en priorité les hommes estimés les plus inquiétants. Parmi les 52 hommes identifiés, deux sont morts depuis les faits. 50 sont donc envoyés devant la justice,

4. Les citations du commissaire sont tirées de « Procès de la soumission chimique : le voyage au bout de l'horreur des enquêteurs », *Le Parisien*, 21/11/2024.

aux côtés de Dominique Pelicot, accusés de viol(s). 49 comparaîtront au procès, l'un d'eux ayant pris la fuite⁵.

**« Gisèle les femmes te remercient »
(Collage, rue du 58^e régiment, Avignon)**

Le 2 septembre 2024, alors que s'ouvre le procès au palais de justice d'Avignon, Gisèle Pelicot et ses avocats, Stéphane Babonneau et Antoine Camus, demandent la levée du huis clos à Roger Arata, président de la cour, qui l'accepte. « Pour que la honte change de camp⁶ », ainsi que le justifie Gisèle Pelicot, faisant sien un slogan féministe. La présence du public en salle d'audience, majoritairement des femmes, permet à la victime de ne pas se retrouver seule, dans cet espace saturé de ses agresseurs, dont son ex-mari.

La première semaine de procès s'écoule entre dépositions des enquêteur·rices, des directeur·rices d'enquête, de toxicologues, de médecins et les auditions de la partie civile et de ses témoins. Puis, dès la deuxième semaine, les débats se consacrent à un premier groupe de cinq accusés : enquête de personnalité, expertise psychiatrique, témoignages et interrogatoires. La troisième semaine à un groupe de six, et ainsi de suite. Le rythme

5. Il est jugé par contumace.

6. Un slogan développé en 2010 dans une campagne de sensibilisation contre le viol, de Osez le féminisme !, repris par le mouvement #MeToo.

est soutenu car le président de la cour doit tenir les horloges jusqu'au verdict fixé au 20 décembre⁷.

Mais le 24 septembre, suite aux premières diffusions des vidéos des viols, le président de la cour, qui les juge « choquantes », « indécentes⁸ » et « attentatoires à la dignité des personnes⁹ », décide d'interdire les audiences aux journalistes. Si cette décision emporte l'adhésion des avocates de la défense¹⁰, elle est vigoureusement dénoncée par ceux de Gisèle Pelicot qui posent un recours pour obtenir à nouveau l'ouverture totale du procès : « Il faut regarder le viol droit dans les yeux », déclare Antoine Camus¹¹. Ils sont en cela soutenus par l'Association de la presse judiciaire (APJ) qui qualifie cette tentative de rétablir le huis clos de « grave atteinte à la liberté d'informer ». Finalement, Roger Arata et la cour reviennent sur leur décision : « Les diffusions

7. Le procès est découpé en huit groupes d'accusés, à raison d'une semaine par groupe. À la suite de ces huit semaines, une journée est consacrée aux plaidoiries de la partie civile. Le lendemain, vient le réquisitoire du ministère public. Du 27 novembre au 13 décembre, les plaidoiries de la défense s'enchaînent. Du 16 au 18 décembre, le jury délibère. Le verdict est rendu le jeudi 19 décembre, avec un jour d'avance.

8. « Procès des viols de Mazan, la cour impose la diffusion des vidéos en huis-clos, la presse-indignée », *Le Figaro*, 27/09/2024.

9. « “Je demande aux personnes les plus sensibles de sortir” : au procès des viols de Mazan l'insoutenable diffusion des vidéos », *Le Parisien*, 04/10/2024.

10. À l'exception notable de Béatrice Zavarro, l'avocate de Dominique Pelicot.

11. « “Je demande aux personnes les plus sensibles de sortir” : au procès des viols de Mazan l'insoutenable diffusion des vidéos », art. cit.

ne seront pas systématiques, uniquement dans les cas strictement nécessaires à la manifestation de la vérité [...] ces diffusions seront précédées d'une annonce pour que toute personne sensible ou mineure puisse sortir de la salle¹². » Les débats continuent au son du cliquetis des claviers d'ordinateurs de journalistes qui affluent du monde entier.

« Pour les gilets jaunes, pour Notre-Dame-des-Landes, il y avait des anthropologues derrière chaque poteau, derrière chaque arbre, et au procès de Mazan, il n'y aurait personne ? »
(Céline, chercheure, Marseille)

Cette présence sans obstacle des journalistes au tribunal permet au plus grand nombre de suivre quotidiennement le procès à distance. C'est d'ailleurs le cas depuis notre laboratoire de recherche, à Marseille¹³. En tant que chercheur·es en sciences sociales, spécialisé·es pour la plupart en études de genre, nous sommes en effet interpellé·es par ce qui se passe. Jour après jour, nous attendons avec impatience les articles de presse sur le procès ainsi que les *verbatim* des audiences sur les réseaux sociaux. Ces

12. « Procès des viols de Mazan, la cour impose la diffusion des vidéos en huis-clos, la presse-indignée », art. cit.

13. Centre Norbert-Elias (CNRS, Aix-Marseille Université, université d'Avignon et des Pays du Vaucluse).

lectures se font d'abord depuis nos bureaux respectifs, dans une intimité non partagée. Mais l'affaire s'invite rapidement dans nos discussions lors de nos pauses déjeuner ou café. Nous partageons alors notre indignation. Nous discutons de l'insatisfaisante – le mot est faible – prise en charge des viols dans les cours de justice, des prises de parole sidérantes de certain·es avocat·es. Nous échangeons nos hypothèses respectives sur les traces que laissera ce procès dont nous mesurons déjà le caractère historique. Chacun·e, avec ses propres appréhensions, se projette à un moment ou un autre dans un déplacement au palais de justice. Avignon est à seulement quarante minutes de train de Marseille. Mais il faut attendre les premiers jours d'octobre pour que les intentions individuelles se conjuguent en projet collectif. Chavirement donc : y aller, assurément, et surtout à plusieurs. Il nous faut « objectiver », c'est-à-dire faire de ce procès un objet de recherche et transformer en questions scientifiques les réflexions qui nous animent.

Notre parti pris de départ a été de considérer ce procès comme un « événement ». Ce concept, tel qu'il est mobilisé en sciences sociales, décrit un basculement dans l'ordre des choses ; une brèche dans l'organisation sociale. Il met en lumière une « modification sensible des rapports de force et de la configuration des possibles », comme le suggèrent l'anthropologue Alban Bensa et le

sociologue Éric Fassin¹⁴. Le choix terminologique est aussi guidé par notre ancrage féministe. Depuis cette position singulière, ce procès est bien un « événement » dont on désire qu'il fasse rupture, séparant un « avant » d'un « après », dans la conception du viol.

Ce terme s'inscrit aussi dans la pensée féministe, depuis qu'Annie Ernaux en a fait le titre d'un de ses livres. *L'Événement*¹⁵ raconte son avortement clandestin dans la France des années 1960, montrant comment une écriture de soi qui s'adresse au monde témoigne d'expériences partagées et dévoile la dimension sociale de l'intime. « Quand l'indicible vient au jour, c'est politique¹⁶ » : c'est en ces termes que nous voulons comprendre ce procès et la décision de Gisèle Pelicot de lever le huis clos. Si par ce geste, elle a confié, elle aussi, son histoire – de violence et de honte –, c'est pour que collectivement et politiquement, nous en fassions quelque chose. Mais quoi ?

Notre décision est prise, elle semble soudainement évidente. Dans notre laboratoire de recherche, une équipe de 14 personnes se constitue au pied levé – en moins de deux jours – pour lancer ensemble un travail d'enquête en immersion. Rien de familier dans ce

14. Alban Bensa et Éric Fassin, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrains*, n° 98, p. 6-7.

15. Annie Ernaux, 2000, *L'Événement*. Paris, Gallimard.

16. Discours d'Annie Ernaux, à l'occasion de la remise du prix Nobel de littérature en 2022.

rythme et ce format collectif. Le procès fait aussi « événement » pour nous, bousculant nos habitudes professionnelles, nos agendas et nos appréhensions.

En effet, pour un·e chercheur·e, il n'est pas confortable de se projeter sur un terrain occupé par des centaines de journalistes, déjà en proie à de nombreuses prises de parole polarisées et à d'importantes manifestations militantes : un espace saturé, en quelque sorte. C'est notamment en ce sens que « l'événement pose problème » aux sciences sociales¹⁷. Généralement, les anthropologues aiment travailler à contretemps : c'est la distance qui les sépare d'un événement qui semble être une condition à la construction de leur pensée. Nous préférons décortiquer les discours, décrypter les pratiques sociales, écrire des analyses à froid, proposer des conclusions de portée générale. Rien d'habituel donc face à l'immédiateté de ce qui se passe cet automne-là à Avignon.

17. Alban Bensa et Éric Fassin, 2002, « Les sciences sociales face à l'événement », art. cit.

« C'était une lessiveuse, on était en permanence dedans. Même le soir, dur de décrocher, on y pense... L'impact du contenu, de l'affaire, évidemment, les vidéos, et ça recommence le lendemain. »
(Chloé, journaliste pour la presse locale, Avignon)

Comment se confronter à la violence que ce procès donne à penser ? Comment en dire quelque chose ? Comment être à la *hauteur* de l'événement ? L'anthropologie nous donne une piste de réponse : en l'appréhendant *par le bas* c'est-à-dire, dans notre jargon, en observant les gestes les plus petits, en suivant les regards, en tendant l'oreille, en captant les hésitations. Bref, en faisant de l'ethnographie. La description ethnographique s'attache aux faits les plus banals et les restitue dans leur densité et leur complexité. Tout événement, aussi extraordinaire soit-il, peut s'envisager à travers les expériences quotidiennes qu'en font les individus, dans la singularité et la diversité de ce qu'ils sont. C'est la multitude des histoires personnelles, forcément subjectives, qui constitue ce procès comme un événement, et ce bien au-delà de la seule arène judiciaire. Ainsi, nous sommes allées à la rencontre de Cécile, travaillant dans une administration publique, pour qui le premier réflexe en entendant parler du procès a été de s'exclamer : « Heureusement qu'on n'a pas acheté à Mazan ! » Elle nous a confié ensuite qu'elle s'était sentie poussée, quelques semaines plus tard, à évoquer

avec sa sœur, pour la première fois de leur vie, l'inceste dont cette dernière a été victime dans l'enfance. Il y a eu aussi Christophe, CRS présent devant le tribunal le jour du verdict, qui a justifié sa présence en disant travailler « dans l'événementiel ». Il y a eu Pauline, juge pour enfants, exténuée, qui avait « hâte que ça se termine » pour retrouver le calme professionnel nécessaire à son travail ; ou encore Martine, retraitée, pour qui le procès a allumé un « volcan qui ne va plus jamais s'éteindre ». Il y a eu Aymeric, étudiant inquiet de rater ses examens, qui ne se sentait pas franchement concerné par « l'affaire Bélicot [*sic*] ». Il y a eu 230 autres personnes avec lesquelles nous avons parlé. Qu'a donc *fait* le procès à leur vie ? Qu'a-t-il *produit* ?

Les perceptions sociales de l'événement varient d'une personne à une autre et ce sont ces variations, ainsi que leurs mises en perspective, qui constituent l'objet de ce livre. Nous avons suivi l'invitation de l'historienne féministe Arlette Farge qui envisage les événements non pas dans leur éclat mais dans leurs « faibles intensités¹⁸ », et assume une analyse qui donne la part belle à la dimension vécue, à l'expérience des corps et aux émotions.

De ces expériences quotidiennes de l'événement, de leurs ramifications corporelles et émotionnelles, nous ne nous excluons pas. Le travail des anthropologues n'est

18. Bertrand Tillier et Myriam Tsikounas, 2015, « Entretien avec Arlette Farge », *Sociétés & Représentations*, n° 40(2), p. 323-328.

pas de regarder, depuis une hypothétique extériorité, l'expérience des « autres » mais de comprendre comment on y prend part grâce à un travail de réflexivité. De surcroît, l'épistémologie du « point de vue situé », centrale dans les études féministes, souligne que la recevabilité et la scientificité d'une recherche reposent sur l'effort d'analyse de ses conditions de réalisation. À ce titre, la composition de notre équipe de 14 personnes n'est pas une donnée neutre de notre enquête – elle en est la première variable. Nous sommes très majoritairement des femmes (12). Nous collaborons depuis trois ans, de près ou de loin, à un axe de recherche en études féministes, initié au Centre Norbert-Elias. Notre collectif se compose de six chercheures et enseignantes chercheures titulaires du CNRS ou de l'université d'Aix-Marseille (AMU), dont cinq anthropologues et une linguiste ; de trois jeunes docteur·es, deux en anthropologie, un en sociologie ; de deux doctorant·es en anthropologie ; de deux étudiantes de master 1 en anthropologie à AMU et d'une enquêtrice dans un projet de recherche rattaché à notre laboratoire. Nous ne sommes que six à bénéficier d'un salaire de la fonction publique quand les autres n'ont pas de revenu stable – en fin de contrat doctoral ou au chômage. Les étudiant·es et les chercheur·es en situation précaire de l'équipe ont entre 20 et 30 ans. Les titulaires ont entre 40 et 60 ans et parmi elles, la plupart ont été, à un moment ou un autre, enseignantes d'une autre membre de l'équipe. Les expériences faites dans

le cadre de cette recherche, tout comme les intérêts et les enjeux académiques qui y sont liés, sont ainsi différentes pour chacun·e d'entre nous. Si l'on s'est efforcé de poser un regard réflexif sur les asymétries propres à notre collectif, ces dernières ne s'annulent pas pour autant. Quand bien même, nous avons cherché à travailler *autrement*, en féministes¹⁹, et avons appelé de nos vœux une plus grande horizontalité et sororité dans le travail de recherche. Et quand bien même, nous avons vécu ces six derniers mois (un mois de terrain et cinq mois d'analyse collective et d'écriture) dans une forte contiguïté spatiale, professionnelle et émotionnelle.

Nos parcours biographiques sont, eux aussi, différents – nous ne sommes pas de la même génération, nous avons grandi dans des contextes géographiques et des milieux sociaux variés, nos identités de genre et de sexualité sont plurielles – mais dans nos histoires professionnelles, personnelles ou familiales, planent les échos, plus ou moins assourdissants, de violences sexistes et sexuelles. Tout au long de ce travail de recherche, selon chacun·e et selon les jours, ces échos ont pu nous porter mais aussi nous empêcher, nous entraver ou nous encombrer.

19. Isabelle Clair, 2016, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 213(3), p. 66-83.

**« Qui a les clefs ? Qui a pris le badge d'accès
à la salle d'audience ? »**

(Nous, chaque matin de notre enquête, Avignon)

Dès la décision prise d'enquêter ensemble, l'équipe crée un groupe WhatsApp « Enquête collective sur Mazan ». Chacun·e d'entre nous doit, en moins de quelques jours, « annuler demain » : nous repoussons, autant que possible, tous nos autres projets, terrains et contraintes personnelles pour nous libérer du temps. Les premières d'entre nous commencent les allers-retours entre Marseille et le tribunal d'Avignon à partir du 15 novembre. Et dès le 1^{er} décembre, nous nous installons à plein temps dans une location derrière le palais de justice. Nous y résidons jusqu'au jour du verdict. Nous refaisons des jeux de clefs de « la maison », nous organisons le planning de courses, de cuisine et de vaisselle. Nous vivons ensemble.

Pour donner à voir et à entendre l'événement-procès, nous entamons logiquement notre enquête de terrain au palais de justice, en salle de retransmission ou en salle d'audience – nous n'avions qu'un seul et précieux badge d'accréditation, prêté par une journaliste. Pour les besoins de l'ethnographie, chaque jour pendant trois semaines, plusieurs d'entre nous restent au tribunal. Il nous faut observer les recoins de la salle des pas perdus ou les pauses à la machine à café, jusqu'aux autres salles d'audience et au parvis du palais de justice pour suivre

les différent·es acteur·rices de cet événement judiciaire, des plus visibles – avocat·es, juges, collectifs féministes, journalistes – aux moins visibles – services du tribunal ou services pénitentiaires et de sécurité.

Parce qu'il nous a semblé crucial de ne pas réduire ce procès à sa dimension judiciaire, et parce que l'analyse de plaidoiries d'avocat·es ne suffit pas à comprendre la violence des rapports sociaux de sexe, la plus grande partie de l'équipe s'est déployée chaque jour hors du tribunal, à Avignon, intra- et extra-muros. Nous nous sommes attaché·es à envisager cette ville dans ses spécificités : cité des papes, cité de théâtre, une ville intra-muros cossue dans un des départements les plus pauvres de France. L'enquête s'est aussi étendue jusqu'à Mazan. Nous avons envisagé ces espaces comme des caisses de résonance où explorer les répercussions d'un procès dit « de société ». Nos observations et entretiens ont révélé, jour après jour, les structures laissées intactes mais aussi des lignes de faille engendrées dans les quotidiens professionnels, l'intimité, les relations amicales, les familles et au sein des institutions. Quels mots et quels silences dans les couples, entre jeunes ou plus âgé·es, à l'hôpital comme à l'université, à l'église comme à la mosquée ? Que dit-on de ce procès, de ce qu'il nous fait et de ce qu'il fait aux relations entre les hommes et les femmes ?

Tous les soirs de notre enquête, autour d'une table, chacun·e rend compte des éléments notables de sa journée et donne un aperçu des données collectées,

des difficultés rencontrées et des pistes à suivre pour le lendemain. À Mazan, il s'agit de nous démarquer des journalistes dont la présence aussi massive que soudaine a excédé les habitant·es. À Avignon, l'accueil est plus chaleureux mais nous jouons contre la montre, le temps du procès est compté et la ville est grande. Pour guider méthodologiquement notre immersion, nous improvisons des « pôles d'enquête » qu'il nous semble important d'investiguer en priorité. Nous identifions par exemple des espaces institutionnels (mairie, préfecture, commissariat), des espaces féministes (manifestations, associations d'aide aux victimes, collectifs de colleuses), des espaces de sociabilité (bars, restaurants, hôtels), des espaces dédiés aux corps et à l'intime (salle de sport, boutiques de sous-vêtements, salons de tatouage, sauna), des espaces médicaux (hôpital et pharmacies), des espaces culturels (librairies, musées, bureau du festival d'Avignon), des espaces de culte (mosquée, églises, temple, synagogue) et enfin des espaces « de jeunesse » (université, collèges, lycées) par souci d'équilibre générationnel, puisque les autres pôles nous mettent majoritairement en présence de personnes de plus de 30 ans.

Chacun·e d'entre nous tient quotidiennement un journal de terrain, outil central en anthropologie, écrit à la première personne, dans lequel sont consignés les cheminements, les rencontres, les photographies, mais aussi les récits de rêves et les interrogations de recherche

et personnelles. Ces carnets sont consultables par toute l'équipe. Nous remplissons ensemble un tableau de données et de contacts accumulés, le tout mis à disposition de chacun·e. Les entretiens enregistrés sont retranscrits à notre retour à Marseille. Des interviews complémentaires, impossibles à réaliser quand le procès battait son plein, sont menées entre mars et mai 2025, notamment avec une dizaine d'avocat·es de la défense. Dans l'espace numérique de travail que nous partageons, les dossiers s'appellent tantôt « affaire Pelicot », tantôt « Mazan ». Gisèle Pelicot est rapidement devenue « Gisèle » et son bourreau, « DP ». Finalement, nous comptabilisons quelque 244 pages de carnets de terrain, 550 photos et 1001 pages d'entretiens retranscrits.

« Non, non je n'invente pas, mais je raconte tout droit. »

(Anne Sylvestre, compositrice-interprète, 1978)²⁰

À partir des matériaux récoltés, et systématiquement anonymisés, nous avons écrit ce livre-fresque. En cinq mois et à vingt-huit mains, dont celles de deux d'entre nous qui ont coordonné le chantier d'écriture. Notre

20. Dans sa chanson « Douce maison », Anne Sylvestre utilise la métaphore d'une maison saccagée pour parler d'un viol collectif. Elle y « raconte tout droit » la violence des agresseurs, la vie brisée de la victime et les jugements des voisin·es qui la transforment en coupable (album *J'ai de bonnes nouvelles*, sorti en 1979. Musique et paroles de Anne Sylvestre. Label : BC Musique).

livre est composé de trente-huit textes courts. Sa trame narrative recoupe celle de notre enquête : une trajectoire immersive au cœur et autour d'un procès-événement.

Nos textes permettent d'entrevoir une multitude d'histoires qui portent avec elles des questions urgentes et légitimes sur les violences sexuelles faites aux femmes et charrient dans leur sillage des expressions pouvant paraître intimidantes – mais qui sont pour nous des outils d'analyse – telles que « domination masculine », « système patriarcal » ou « culture du viol ». Ces mots, quelle que soit la façon dont on les formule ou se les approprie, s'invitent dans le procès et interrogent notre organisation sociale ainsi que l'ordre de violences sur lequel elle repose. Ces mots, certain·es veulent bien les entendre quand d'autres ne veulent pas s'y résoudre. Beaucoup les déconsidèrent. Nous, notre travail, c'est d'y prêter l'oreille, et de vous raconter tout droit.

Gyrophares

Sirènes et gyrophares figent les automobilistes. La route de Montfavet se crispe. Dans le sillage du motard de la police nationale : une Kangoo, une citadine type 206, un bus, un petit utilitaire. Depuis le centre pénitentiaire d'Avignon-le-Pontet, sur sept kilomètres, l'escorte fend le trafic, perce les ronds-points et file droit jusqu'au palais de justice.

Autour de la table du petit déjeuner, on se prépare pour la journée d'enquête. Le café monte dans la Bialetti. Sirènes au loin. Vite, courir à la porte. Se poster sur le trottoir, sans avoir eu le temps d'enfiler des chaussures. Passage de la première moto : mise à l'arrêt des voitures, des scooters, des vélos. Tétanisé·es par le froid, on scrute l'attitude des passant·es devant le passage du vieux bus blanc frappé de majuscules bleues « ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ». Les vitres

sont teintées – et l’une, brisée, semble ne tenir qu’avec quelques bouts de scotch –, il faut donc plisser les yeux pour en deviner l’aménagement intérieur. Des cellules grillagées, des silhouettes : les accusés.

Dans sa voiture, Pauline²¹, magistrate, freine abruptement. En face : le convoi. Elle sera en retard pour son audience de 9 heures à Carpentras. Habituellement, elle croise l’équipe d’extraction judiciaire plus loin sur la route. Des rumeurs circulent : « Il serait seul à l’intérieur du bus car les autres détenus lui en veulent... faut dire... s’il les a manipulés... en tout cas, c’est ce que plaident les collègues avocat-es. »

De l’autre côté de la rue, Tahar sort du bar-tabac, se poste sur le trottoir, cherche son briquet et allume sa cigarette.

Chez Lou, tatoueuse, c’était la panique à la maison les premiers jours. Tout ce raffut ! Elle a eu peur, elle se souvient avoir crié. Son mari l’a rassurée : « C’est le procès. » Maintenant, elle ne

21. Nos données ayant été anonymisées, les prénoms et noms dans ce livre sont fictifs à l’exception des personnes qui se sont exprimées publiquement pendant le procès ou devant les journalistes.

les entend plus. Elle n'écoute pas la radio. Elle ne regarde pas la télé. Elle en parle à peine à ses client·es, sauf une fois, à la pharmacienne.

En route pour la mairie, Corinne commente : « Au niveau des remparts, des ralentissements, oui, il y en a souvent en ce moment ! Les bouchons à Avignon, en général, ça vient avec le festival, un temps joyeux, mais là, c'est à cause du procès... »

Sirènes et gyrophares, un dernier motard ferme le ban. Alors, la route de Montfavet se décripe. Reprise du trafic.

Corinne arrive à temps au bureau. Elle sait depuis la rentrée qu'il faut anticiper sur son trajet. Sa patience, c'est sa façon, dit-elle, « d'exprimer sa solidarité avec Gisèle ».

Lou remet un peu plus de noir sur ses yeux, elle a encore du temps avant son premier rendez-vous.

Tahar relève les yeux qu'il avait rivés au sol, il se refuse à regarder « le fourgon de ces malades qu'il faudrait que des experts examinent ».

Pauline jette son téléphone sur le siège passager et redémarre. Le *timing* est sous contrôle.

Nous refermons la porte et prenons des notes dans nos carnets sur le passage du jour. Encore une fois : café bouillu.

Le convoi, lui, continue sa course encore quelques centaines de mètres, il s'engage à gauche sur le parking ceinturé de barrières métalliques et déverse quelques hommes en noir menottés, encadrés par d'autres hommes en noir, qui tous s'engouffrent sous le porche à l'arrière du tribunal. Demain, même parcours, mêmes horaires, même organisation. Et le surlendemain. Il en est ainsi du « 2 septembre au 22 décembre », comme l'affichent l'arrêté municipal et de grands panneaux d'interdiction de stationner, flanqués pour l'occasion des dates d'ouverture et de fermeture du procès de Dominique Pelicot et de ses 50 coaccusés.